

La Défense, le 30 janvier 2013

Madame Delphine Batho
Ministre de l'Écologie, du Développement
Durable et de l'Énergie
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint Germain

75007 PARIS

Réf : HL/2013-04

Objet : loi de décentralisation sur l'expérimentation de la politique de l'eau.

Madame la Ministre

Le 07 septembre 2012, à l'occasion de la table ronde sociale, la CFDT vous avait alerté sur la volonté du vice président du conseil régional de Bretagne de jouer, à l'avenir, un rôle de chef de file dans le domaine de l'eau. En réponse, vous nous aviez assuré que le ministère n'avait aucune intention de décentraliser aux régions la compétence eau.

Or, depuis les interventions du vice président à l'eau du conseil régional de Bretagne se sont multipliées en différentes occasions¹. Ainsi, selon les positions du conseil régional de Bretagne la nouvelle politique de l'eau pourraient s'articuler autour de :

- la mise en place d'une assemblée politique, distincte du conseil régional, présidant aux orientations de la politique de l'eau en Bretagne en particulier sur crédits de l'État intervenant dans le domaine (agence de l'eau),
- la mise en place d'un guichet unique de demande d'aide et de suivi des dossiers, piloté par le conseil régional de Bretagne et réunissant l'ensemble des crédits (3% Région, 16% Départements, 16% Europe, 65% État (agence de l'eau) au sein d'une nouvelle structure),
- une modulation des taux et la fongibilité des crédits, en fonction de particularités locales,
- une cogestion des crédits entre le conseil régional de Bretagne et les présidents de CLE de SAGE,
- l'affectation de crédits spécifiques, adossée sur les redevances eau, au conseil régional de Bretagne pour assurer le fonctionnement de l'ensemble.

La multiplication des intermédiaires, la délégation de gestion des crédits des redevances à une nouvelle instance et suivant des modalités floues, portent en germe les difficultés de contrôle, la pertinence de l'affectation des crédits et du financement des actions utiles à l'atteinte du bon état des eaux, fixé par la Directive Cadre sur l'eau. A cela s'ajoute la dilution des responsabilités, et l'augmentation des frais de fonctionnement.

Au moment où l'inspection générale des finances, le conseil d'État et la cour des comptes s'interrogent sur la multiplication des opérateurs de l'État, leur périmètre de compétence, les systèmes de financement croisés et l'exercice du pilotage de ces établissements, la CFDT s'interroge sur la pertinence et sur la plus-value de ce nouveau mécano, tant en terme de gestion des fonds publics, que de gouvernance. A ce titre, la CFDT demande à être associée au travail d'évaluation des politiques de l'eau qui sera entrepris début 2013 dans le cadre de la modernisation de l'action publique, afin de veiller notamment que l'ajustement des moyens des uns ne se fasse pas au détriment d'autres acteurs.

¹ CLE du SAGE Blavet, CLE du SAGE Sud Cornouaille, CLE du SAGE ouest Cornouaille, COGEPOMI, colloque FRAB, interview revue l'eau en Loire Bretagne, interview par la presse locale (ouest France)

Dans le contexte du lancement probable d'une expérimentation associée au travail d'évaluation des politiques publiques, ces déclarations de la région Bretagne ne sont pas de nature à nous rassurer quant aux intentions du gouvernement en la matière.

Après avoir abandonné l'ingénierie publique et fragilisé la présence de l'État sur les territoires, la remise en question d'un dispositif, toujours susceptible d'amélioration mais robuste et résultant d'une construction patiente au rythme de l'évolution du corps social, semble méconnaître les interactions multiples entre les acteurs du niveau européen jusqu'au niveau local.

Sur un tel sujet, la CFDT souhaite connaître la position portée par le ministère dans le cadre du projet de loi de décentralisation. Nous sollicitons une rencontre avec vous pour en discuter au plus vite.

Également dans le champ de la décentralisation, la CFDT a pris connaissance des premiers éléments concernant les Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB). La CFDT souscrit à la nécessité d'une meilleure organisation et solvabilité de la maîtrise d'ouvrage publique sur les milieux aquatiques, notamment pour faire émerger des actions qui concourent au respect des engagements européens de la France. La CFDT souhaite néanmoins attirer votre attention sur la complexité du montage proposé et sur la taille critique d'un EPTB afin d'éviter les concurrences entre les structures et d'étouffer les initiatives locales.

Je vous prie de croire Madame la Ministre, en l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le secrétaire général de l'UFETAM,

Hubert LEBRETON

Copies à :

- SG UFFA-CFDT-B. JUMEL
- SG MEDDE/METL- V. MAZAURIC
- DEB – L. ROY